

Déclaration d'engagement en matière de droits humains

Senseinvest Consulting

1. Notre engagement

Senseinvest Consulting s'engage publiquement à respecter les droits humains internationalement reconnus dans l'ensemble de ses activités et de ses relations d'affaires.

2. Référentiels auxquels nous adhérons

Cet engagement s'appuie sur les référentiels internationaux suivants, que nous nous engageons à respecter :

a) Les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme

Nous appliquons les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme (UNGP), y compris notre responsabilité de respecter les droits humains, la mise en œuvre d'une diligence raisonnable en matière de droits humains et l'accès à des mécanismes de réparation.

b) La Charte internationale des droits de l'homme

Nous respectons la Charte internationale des droits de l'Homme, et notamment les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme, ainsi que dans les deux Pactes internationaux de 1966.

c) La Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail

Nous respectons la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail : la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective ; l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire ; l'abolition effective du travail des enfants ; l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession ; ainsi qu'un milieu de travail sûr et salubre.

3. Portée

Cet engagement s'applique à :

- L'ensemble des personnes salariées, dirigeantes et administratrices de l'entreprise ;
- L'ensemble de nos activités, produits et services ;
- Nos relations d'affaires : fournisseurs, sous-traitants et partenaires, à qui nous demandons d'adhérer à des principes équivalents.

4. Mise en œuvre et gouvernance

- La responsabilité de cet engagement est portée au plus haut niveau de l'entreprise.
- Nous mettons à disposition un mécanisme de signalement accessible et sans représailles : reclamation@makesense.org.

5. Publication

Cette déclaration est publiée et librement accessible sur notre site internet à l'adresse suivante : [makesense](https://www.makesense.org).

Approuvé par	Fonction	Date
Anne Gerset	Directrice Générale	10 Juillet 2027